

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à dix-  
Présents : 47 neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en  
Absents excusés : 14 séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren  
Pouvoirs : 16 à Saint-Flour, après convocation légale en date du 16  
Votants : 63 septembre 2025, sous la Présidence de Madame Céline  
CHARRIAUD.

**Présents :**

M. Pascal CHAUVEL, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Gilbert GLANDIERES, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Axel JOURQUIN, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADÉ, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Hervé VIGIER, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, MME Yolande CHASSANG, M. Bernard COUDY, M. Vital GENDRE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Sylvie PORTAL, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

**Pouvoirs :**

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER  
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG  
MME Sophie BENEZIT donne pouvoir à MME Bernadette RESCHE  
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
M. Jean-Marc BOUDOU donne pouvoir à M. Daniel MIRAL  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE  
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
M. Philippe DELORT donne pouvoir à M. Jérôme GRAS  
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES  
M. Louis NAVECH donne pouvoir à M. Christian GENDRE  
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD  
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Frédéric ASTRUC  
M. Marc POUUNET donne pouvoir à MME Martine GUIBERT  
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **30 SEP. 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **30 SEP. 2025**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET :                   ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL A LA COMMUNE DE CHAUDES-AIGUES POUR LA RÉHABILITATION DE SON VILLAGE DE VACANCES**

RAPPORTEUR : Madame Céline CHARRIAUD

**Vu** le projet de réhabilitation par la Commune de Chaudes-Aigues du village de vacances « Les Terres d'Aubrac » géré par l'association de tourisme social VVF ;

**Rappelant** que cette opération est inscrite dans le projet de territoire 2021-2026 de Saint-Flour Communauté (études - fiche projet 105) ;

**Vu** le courrier de la Commune de Chaudes-Aigues en date du 15 juillet 2025 sollicitant de Saint-Flour Communauté un fonds de concours pour cette opération structurante ;

**Vu** le plan prévisionnel de financement de l'opération (cf. Annexe jointe à la délibération) prévoyant un autofinancement de la Commune de Chaudes-Aigues à hauteur de 1 130 640 € et un fonds de concours communautaire exceptionnel de Saint-Flour Communauté à hauteur de 526 000 €, pour un coût d'opération de 5 650 000 € H.T. ;

**Considérant** que ce projet de réhabilitation, avec une capacité de 330 lits chauds, représentera une des plus grandes capacités d'accueil touristique du territoire intercommunal ;

**Précisant** que ce projet de réhabilitation prévoit de raser l'ensemble des pavillons existants pour construire à la place différents types d'hébergements touristiques représentant 59 logements dont 5 insolites (cf. plan du projet joint à la délibération) ;

**Considérant** que le produit annuel de taxe de séjour qui pourrait être perçu est estimé à environ 20 000 € pour 15 000 à 18 000 nuitées par an ;

**Considérant** qu'au vu de l'intérêt communautaire de cette opération en termes d'attractivité touristique et de développement économique, Saint-Flour communauté peut apporter un fonds de concours à hauteur de 9.30 % de son coût HT, soit une aide communautaire maximale de 526 000 € échelonnée sur une durée de 3 ans, sur les exercices budgétaires 2026, 2027 et 2028 ;

**Précisant** que la Commune de Chaudes Aigues s'engage sur la période à ne pas solliciter d'autres fonds de concours auprès de Saint-Flour Communauté ;

**Considérant** que les crédits budgétaires seront inscrits annuellement aux budgets primitifs 2026, 2027 et 2028 pour un montant de 175 333.33 € ;

**Vu** l'avis favorable du bureau exécutif en date des 1<sup>er</sup> et 15 septembre 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

⚡ **DONNEE un avis favorable au soutien de la réhabilitation par la Commune de Chaudes-Aigues, de son village de vacances « Les Terres d'Aubrac » géré par l'association de tourisme social VVF ;**

⚡ **DECIDE D'APPORTER un fonds de concours communautaire exceptionnel à la Commune de Chaudes-Aigues à hauteur de 9.30 % de son coût H.T., soit au maximum 526 000 € ;**

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250925-DELIB2025-181-AU  
Date de télétransmission : 30/09/2025  
Date de réception préfecture : 30/09/2025

- ⚡ **DECIDE D'INSCRIRE** au budget primitif des exercices 2026, 2027 et 2028 les crédits nécessaires au versement de ce fonds de concours, à savoir **175 333.33 €** annuel ;
- ⚡ **AUTORISE** Madame le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 53 VOIX

CONTRE : 3 (M. Éric BOULDOIRES par pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Jean-Marie MEZANGE)

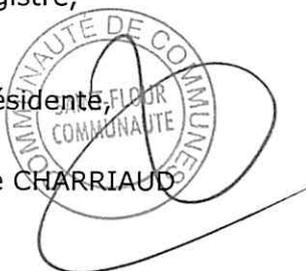
ABSTENTIONS : 6 (M. Richard BONAL, M. Joël BRUN, M. Philippe ECHALIER, M. Gilbert GLANDIERES, M. Éric GOMESSE, M. Robert ROUSSEL)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. René PELISSIER)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Loïc PouderoUX', written over a horizontal line.

Annexe 1 - Commune de Chaudes-Aigues  
 Projet de Réaménagement du Village de Vacances "Les Terres d'Aubrac"

DEPENSES	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	total
ESPACES VERTS	179 193,00	192 000,00 €	91 955,00	463 148,00 €
Voirie réseaux humides	877 049,00	704 044,00 €	173 004,00	1 754 097,00 €
Batiments	704 758,00	912 956,00 €	1 373 860,00	2 991 574,00 €
Honoraires	120 000,00	120 000,00 €	91 181,00	331 181,00 €
imprevus	40 000,00	40 000,00 €	30 000,00	110 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>1 921 000,00 €</b>	<b>1 969 000,00 €</b>	<b>1 760 000,00 €</b>	<b>5 650 000,00 €</b>
RECETTES	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TOTAL
ETAT sur la base de 5 540 000 €	502 561,00 €	590 920,00 €	563 053,00 €	1 656 534,00 €
REGION sur la base de 5 540 000 €	250 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €
FEDER sur la base de 5 540 000 €	500 000,00 €	500 000,00 €	341 079,00 €	1 341 079,00 €
Agence de l'eau sur la base de 582 816 €				
Eau	34 246,00 €	34 246,00 €	0,00 €	68 492,00 €
Assainissement	88 628,00 €	88 627,00 €	0,00 €	177 255,00 €
ST FLOUR COMMUNAUTE sur la base de 5 540 000 €	180 500,00 €	180 500,00 €	165 000,00 €	526 000,00 €
DEPARTEMENT sur la base de 5 540 000 €	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
COMMUNE sur la base de 5 650 000 €	345 320,00 €	345 320,00 €	440 000,00 €	1 130 640,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 901 255,00 €</b>	<b>1 989 613,00 €</b>	<b>1 759 132,00 €</b>	<b>5 650 000,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
 015-200066660-20250925-DELIB2025-181-AU  
 Date de télétransmission : 30/09/2025  
 Date de réception préfecture : 30/09/2025

# Projet de réaménagement du VVF Aubrac Commune de Chaudes-Aigues



1 hébergements premium sur pilotis



4 hébergements premium (87 personnes)



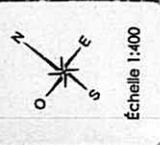
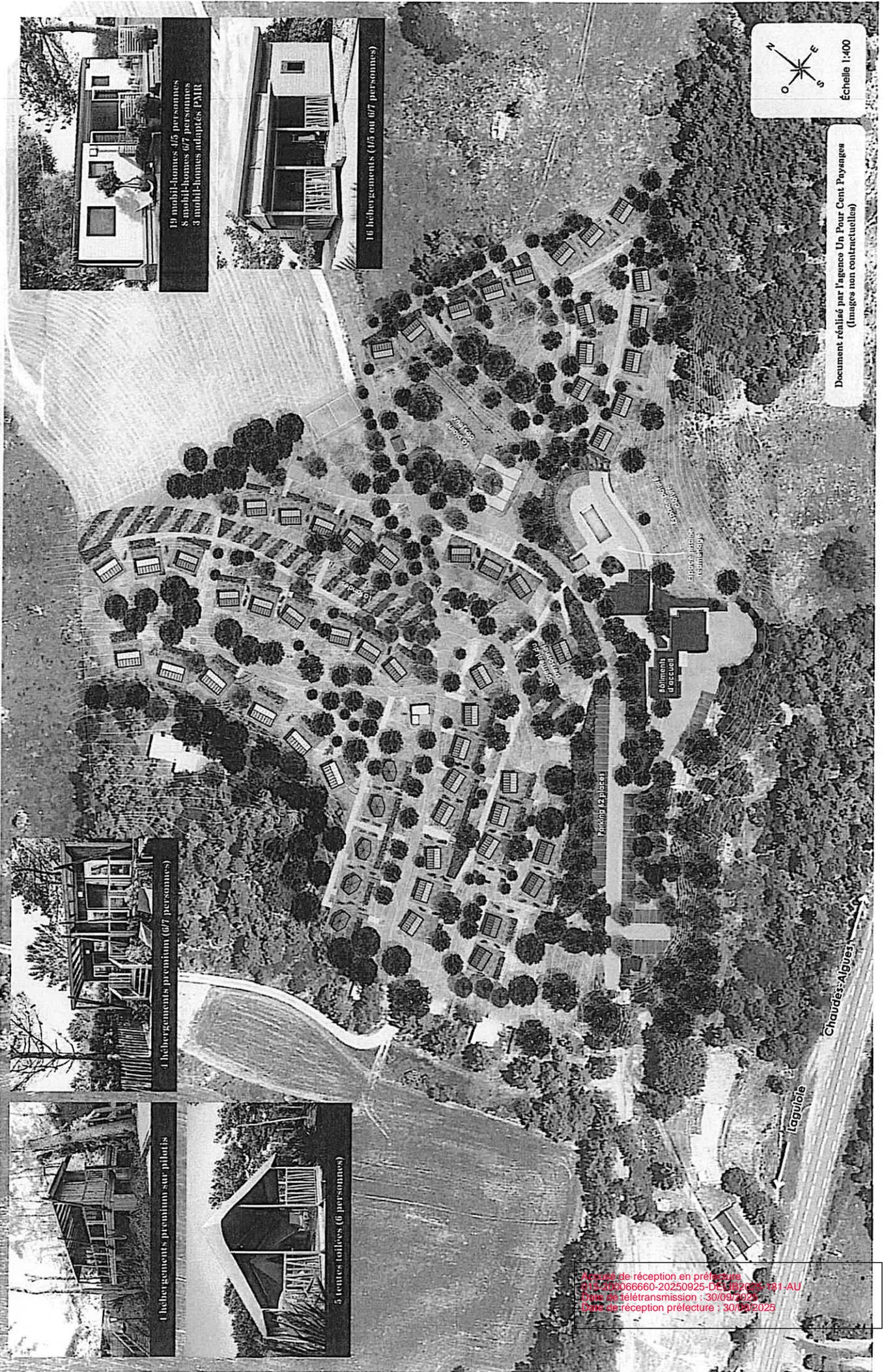
19 mobil-homes 45 personnes  
8 mobil-homes 87 personnes  
3 mobil-homes adaptés PMR



5 tentes (tôlées) (6 personnes)



10 hébergements (15 ou 87 personnes)



Document réalisé par l'agence Un Pour Cent Payanges  
(images non contractuelles)

Avis de réception en préfecture  
215230066660-20250925-DE 152025 131-AU  
Date de télétransmission : 30/09/2025  
Date de réception préfecture : 30/09/2025